



**PRÉSENTS :** L.PLASSIARD - G.BELIN - P.VABRE - R.FELIU - S.CHARNELET - S.BARRAT - S.ZURITA - M.MEYNIER

**PROCURATIONS :** B.BELPAIRE à L.PLASSIARD

**ABSENTS :** L.MOLINA

**SECRÉTAIRE :** S.BARRAT

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18/02/2016**

A l'unanimité des présents et représentés le procès-verbal de la séance du 18 février 2016 a été adopté.

#### **COMPTES DE GESTION 2015**

A l'unanimité des présents et représentés les comptes de gestion 2015 ont été adoptés.

#### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

- **Compte administratif du Budget principal 2015**

A l'unanimité des présents et représentés le compte administratif 2015 a été adopté.

- **Compte administratif du Budget Assainissement 2015**

A l'unanimité des présents et représentés le compte administratif 2015 a été adopté.

- **Compte administratif du Budget du CCAS 2014**

A l'unanimité des présents et représentés le compte administratif 2015 a été adopté.

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS**

- **Budget Principal**

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal, a décidé d'affecter une partie de l'excédent 2015, soit 104 212.25 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du budget 2016). Le reste est repris en section de fonctionnement du budget.

- **Budget Assainissement**

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal, a décidé d'affecter l'excédent 2015, soit 30 289.73 € au financement des dépenses d'investissement (article 106 du budget 2016).

#### **VOTE DES TAUX**

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal, a décidé de prendre en compte les bases de Taxe d'habitation corrigées soit 613 400 € et fixé les taux d'imposition 2016 comme suit :

**TH : 16.09 %    FB : 25.62 %    FNB : 140 %**

#### **VOTE DES BUDGETS 2016**

- **Budget Principal**

A l'unanimité des présents et représentés le budget communal a été voté comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	926 425.00 €	926 425.00 €
Investissement	861 634.00 €	861 634.00 €
Total	1 788 059.00 €	1 788 059.00 €

- **Budget Assainissement**

A l'unanimité des présents et représentés le budget communal a été voté comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Exploitation	124 238.00 €	124 238.00 €
Investissement	193 257.00 €	193 257.00 €
Total	317 495.00 €	317 495.00 €

#### **INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR**

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal a décidé d'accorder à Mme BEYRAND une indemnité égale au maximum autorisé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pour 2015 soit 357.40 €.

#### **SUPPRESSION DU CCAS**

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil municipal a décidé de dissoudre le budget annexe du CCAS au 31 décembre 2015.

#### **APPROBATION DU RAPPORT CCGPSL SUR LES OLD**

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal a approuvé le rapport de l'étude OLD réalisée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

#### **APPROBATION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION**

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal a accepté la convention d'assistance juridique mutualisée proposée par la CCGPSL et AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

#### **CONVENTION AVEC LA SAUR**

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal a accepté la convention d'installation et de maintenance d'équipements de « télérelève » et AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

#### **RÉVISION DU PPRIF**

M. le Maire a informé le conseil municipal qu'une réunion est prévue en mairie le 4 avril 2016 afin d'informer les propriétaires concernés par la révision du PPRIF des travaux à réaliser sur leurs parcelles afin de réduire le risque d'aléa incendie.

#### **ACQUISITION DE LA PARCELLE B111**

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle B111 lieudit Le Cu de Peyrau pour un prix maximum de 500 € ;

Choix de l'entreprise pour le MAPA City Stade

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché public selon une procédure adaptée pour la construction d'un terrain multisport (City stade), c'est l'entreprise « Tennis d'Aquitaine » qui a été retenue pour un montant de travaux de 52717 €.HT.

PLU – Conséquences des procédures au TA

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal a pris acte des quatre jugements rendus par le Tribunal administratif de Montpellier le 18 février 2016 dans les instances n° 1400189, n° 1400715, n°1303856, n°1303859, décidé de ne pas interjeter appel de ces jugements et d'exécuter les quatre jugements dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU prescrite par délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2014. (Délibération affichée le 01/04/2016)

#### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Gérard BELIN